

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 03/01/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/01/17  
Affichage le : 06/02/17  
Transmission préfecture le : 06/02/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170127-lmc195951-DE-1-1  
Du : 06/02/17  
Délibération exécutoire le : 06/02/17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 27 janvier 2017

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE  
EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU G.I.P. "YVELINES  
COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DÉVELOPPEMENT"  
PARTICIPATION FINANCIÈRE DÉPARTEMENTALE 2017**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 98 à 122 de la loi 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, et ses décrets d'application,

Vu la délibération du Conseil général du 10 octobre 2014 approuvant l'adhésion du Département au groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015072-0005 du 13 mars 2015 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement »,

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégations d'attributions à la Commission permanente et notamment son article 8 visant la coopération internationale,

Vu la délibération du Conseil départemental du 19 juin 2015 approuvant la convention de partenariat entre le Département des Yvelines et YCID,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu la délibération de l'Assemblée générale d'YCID n°AG-2016-01 du 15 octobre 2016 approuvant la convention constitutive modifiée,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » annexée à la présente délibération.

Autorise le Président à signer la convention constitutive.

Approuve le versement de la participation financière 2017 à YCID d'un montant de 860 000€.

Dit que les crédits seront inscrits au chapitre 65 article 65738 du budget départemental 2017 et suivants.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 27 janvier 2017

### **EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU G.I.P. "YVELINES COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DÉVELOPPEMENT" PARTICIPATION FINANCIÈRE DÉPARTEMENTALE 2017**

Délibération ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (38) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Vote CONTRE (1) : Yves Vandewalle.

Absents excusés (3) : Jean-Michel Fourgous, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly.